

Département de la Haute-Vienne
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 MAI 2020

Covid-19 : lac de Saint-Pardoux réouverture partielle

A compter de demain, samedi 16 mai, les Haut-Viennois pourront à nouveau profiter du site de Saint-Pardoux et de son environnement. Le public devra respecter certaines règles afin de limiter l'affluence potentielle autour du lac, et ainsi de minimiser les risques sanitaires. L'accès au lac sera désormais limité de 6h à 20h.



Un arrêté préfectoral publié ce jour autorise l'accès aux chemins de randonnée, pédestres, VTT et équestres autour du lac et la pratique d'activités de loisirs et sportives. Les activités nautiques (voile, planche à voile, SUP, canoé, kite-surf...) ainsi que les activités de pêche sont autorisées. L'accessibilité aux clubs de voile et de ski nautique est autorisée dans le respect des règles sanitaires et de distanciation (rassemblement limité à 10 personnes maximum).

En revanche, l'accès aux trois plages et aux berges reste interdit à toute présence statique, assise ou allongée. Il n'est donc pas possible de pique-niquer sur place. Les activités proposées par l'EPIC du lac de Saint-Pardoux restent fermées au public à savoir le téléski nautique, l'accrobranche, les locations diverses ainsi que la piscine. La maison du lac reste également fermée au public.

Les jeux pour enfants et espaces de «street workout» sont fermés. L'utilisation des aires et tables de pique-nique n'est pas autorisée. Tous les sanitaires de plages sont fermés. Seuls les sanitaires autonomes restent fonctionnels, un nettoyage régulier des portes extérieures et des zones contacts sera réalisé.

Dans le but de limiter le nombre de personnes présentes autour du lac, une limitation du nombre de parkings ouverts est appliquée et donc des places disponibles. Les parkings enherbés seront fermés sur les trois sites (Santrop, Chabannes et Fréaudour). Le parking de la piscine sera également fermé à Santrop où les autres parkings seront partiellement accessibles. L'accès au lac pour les camping-cars est temporairement non-autorisé. L'aire de camping-cars sera ainsi fermée.

Le public fréquentant le site devra bien entendu respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique. Les sportifs sont invités à consulter les règles du guide de recommandations sanitaires propres à chaque discipline disponible sur www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques.

Contact presse : Mégane Lépine - Service communication - 05 44 00 12 41